

David, H. et Payeur, C. (dir.). (1991). *Vieillesse et condition enseignante*. Québec: Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) / Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Roger Cormier

Volume 19, numéro 2, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031638ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031638ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cormier, R. (1993). Compte rendu de [David, H. et Payeur, C. (dir.). (1991). *Vieillesse et condition enseignante*. Québec: Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) / Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).] *Revue des sciences de l'éducation*, 19(2), 424–425. <https://doi.org/10.7202/031638ar>

David, H. et Payeur, C. (dir.). (1991). *Vieillesse et condition enseignante*. Québec: Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) / Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Vieillesse et condition enseignante, étude réalisée conjointement par l'Institut de recherche appliquée sur le travail et la Centrale de l'enseignement du Québec, vise en substance à circonscrire, chez le personnel enseignant et professionnel vieillissant, la transformation du rapport au travail et des conditions s'y rattachant.

Spécifions tout d'abord qu'il s'agit là de la première phase d'un projet que l'on veut longitudinal. Soulignons également que *Vieillesse et condition enseignante* ne porte que sur le personnel enseignant. On prévoit publier ultérieurement les rapports concernant la situation du personnel professionnel et du personnel retraité de l'enseignement.

D'entrée de jeu, les auteurs font la revue des recherches québécoises pertinentes au sujet de leur étude. Ils poursuivent avec la présentation sommaire des résultats de leur enquête (menée entre novembre 1990 et janvier 1991 auprès de 1700 enseignants âgés de 30 ans et plus); ces résultats sont ensuite analysés de façon plus détaillée. Enfin, ils traitent de la complexité du rapport au travail de même qu'ils tentent de préciser les multiples facteurs intervenant dans ce processus.

«La première nécessité d'une réflexion sur le vieillissement au travail est de détruire les stéréotypes», disait Xavier Gaullier (1988). Le rapport à cet égard est éloquent: il y a la moyenne d'âge bien sûr, plus élevée chez le personnel enseignant que dans d'autres milieux de travail, il y a aussi la lassitude, qui s'est installée chez la moitié des répondants. Mais ici la relation de cause à effet résiste mal à l'analyse. En effet, la recherche met clairement en évidence l'absence de lien entre l'âge et le rapport au travail. Le taux de satisfaction des enseignants dépendrait plutôt des politiques d'emploi, de l'organisation du travail et de la gestion du personnel.

Cette recherche, avons-nous dit, constitue un premier volet. Ainsi, envisage-t-on d'interroger les mêmes personnes à plusieurs reprises et à quelques années d'intervalle, question de mettre en parallèle leur cheminement professionnel et leur avancement en âge.

S'il est une critique que nous puissions formuler, elle concerne l'exclusion des moins de 30 ans de l'échantillon. La perception qu'ont ceux-ci de leur travail risque de se transformer, peut-être même en profondeur, d'ici quelques années, et il aurait été intéressant de voir quelles voies elle empruntera. (Nous nous permettons également une autre remarque qui, cette fois, se rapporte à une affirmation produite en page 16: que les enseignants et les enseignantes aient été victimes d'une «véritable campagne de dénigrement orchestrée par le gouvernement» soit, mais encore faudrait-il que des faits viennent appuyer le propos. Ce que les auteurs, malheureusement, s'abstiennent de faire).

Somme toute, l'entreprise d'observer le rapport au travail du personnel enseignant sous l'angle de son évolution apparaît comme un choix judicieux. Si déjà les données fournies se révèlent éclairantes, les axes d'intervention proposés, justes, les prochaines étapes se feront sans aucun doute dans le même souci de l'enquête bien menée, de l'étude exhaustive. Mais la question semble aller de soi: l'investigation aura-t-elle suffisamment d'écho pour forcer l'application de politiques plus appropriées?

Roger Cormier
Université de Sherbrooke